



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 23892

Numéro SIREN : 538 075 615

Nom ou dénomination : REAL ESTATE ADVICE

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2013 sous le numéro de dépôt 110969



1311107701

DATE DEPOT : 2013-12-10

NUMERO DE DEPOT : 2013R110969

N° GESTION : 2011B23892

N° SIREN : 538075615

DENOMINATION : REAL ESTATE ADVICE

ADRESSE : 91 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2013/12/05

TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

NATURE D'ACTE :



AUDIT EXPERTISE CONSEIL

Société d'expertise comptable et
de commissariat aux comptes
inscrite auprès de l'ordre des
Experts Comptables de la région
parisienne et à la Compagnie
Régionale des Commissaires aux
comptes de Versailles

Ri du 5-12-13

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

10 DEC. 2013

Sous le N° :

110 969

MB 23892

Real Estate Advice
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 91, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

538 075 615 RCS Paris

Rapport du commissaire à la transformation

Articles L224-3 et L223-43 du code de commerce

Groupe SNR

163 - 165 av. Charles de Gaulle
92200 Neuilly sur Seine

Tél : 01 5561 9420

Fax : 01 5561 9148

contact@groupe-snr.com

www.groupe-snr.com



SA au capital de 157000 € - RCS Paris B 409 519 121 - SIRET 409 519 121 00035 - TVA FR 92 409 519 121 - code APE 6920 Z

RSM Partenaires

A l'assemblée générale de transformation,

Messieurs,

Mission relative à l'application de l'article L 224-3 du code de Commerce

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, par décision de l'associé unique, en application de l'article L 224-3 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas relevé d'avantages particuliers.

Mission relative à l'application de l'article L 223- 43 du code de Commerce

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique et en application de l'article L.223.43 du code de commerce nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

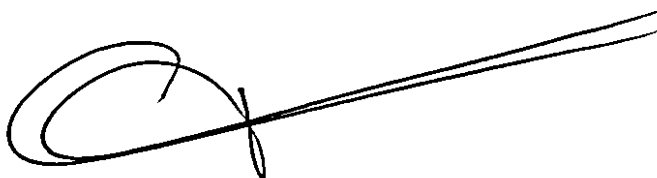
La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

- La société a été immatriculée le 23 novembre 2011 et le premier exercice a été clôturé le 31/12/2012. L'exercice en cours est examiné sur une période de 9 mois ;
- Le chiffre d'affaires s'établit à 130 K€ au 30 septembre 2013, contre 48 K€ au 31 décembre 2012 pour 13 mois d'activité, soit une progression de 103.9% pour l'activité de conseils, de consultant et d'étude de marché dans le domaine immobilier;
- Les charges (frais généraux), pour les 9 mois de 2013 sont en baisse de 23% par rapport à l'exercice 2012, notamment du fait du lancement de la société sur le premier exercice et des moindres frais de déplacements ;
- La structure de l'endettement n'appelle pas de commentaire particulier ;
- Le résultat provisoire au 30/9/2013 s'établit 60 K€ avant impôt contre 34 K€ pour l'exercice précédent. L'impôt au titre de 2012 s'établit à 5K€ ;
- Les capitaux propres au 30/09/2013 avant impôt et clôture des comptes ressortent à 90 K€ contre 30 K€ pour l'exercice précédent.
- La revue du dossier de l'expert comptable n'appelle pas de remarque de notre part et avons obtenus réponses à nos questions.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas de commentaire de notre part, en particulier, au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Neuilly sur Seine
Le 5 décembre 2013

SNR Audit
Commissaire à la transformation
Compagnie Régionale de Versailles



Didier Chigot